
Compte Rendu des Délibérations du Conseil Municipal du 6 Septembre 2021

Le 6 septembre 2021, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Albert MOISSON, Maire.

Étaient présents : Marie-Pierre LEYMARIE, Eliane LAFFAIRE, Mélanie FAYE-MAISONNEUVE, Catherine SIGURA, Daniel VIALETTE, Franck CARLOTTI

Absent(s) excusé(s) : Julien LASCOUT, Christopher BRAUGE, Jean-Luc FICHET.

Procuration(s) : Julien RATOUÏT donne procuration à Monsieur Albert MOISSON

Date de Convocation :

Secrétaire : Marie-Pierre LEYMARIE a été nommé secrétaire de séance

Portant sur la Mise à Jour du Tableau des Emplois - Annule et remplace la délibération n°14
--

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Maire propose à l'Assemblée pour permettre l'avancement de grade :

- La création d'un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter la création d'emploi ainsi proposé.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de Maîtrise

Grade : Agent de Maîtrise

Ancien effectif : zéro emploi à temps non complet

Nouvel effectif : 1 emploi à temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Pour : 8

Portant sur la Réalisation des chantiers de voirie forestière aux « Chansèves », d'une place de retournement (chemin rural sur le territoire communal de Neuville) et mise au gabarit de piste forestière vers « Le Claux » - Délégation de maîtrise d'ouvrage.
--

Annule et remplace la délibération n°15

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, l'intérêt de réaliser des travaux de voirie forestière afin de desservir :

- Les parcelles forestières de la forêt sectionale du Four Dourieux et le Theil (N°1 à 3)
- La parcelle forestière de la forêt sectionale du Claux (N°4)
- Les parcelles forestières des propriétés privées voisines

Ce projet permettra de desservir les parcelles forestières publiques et privées de la commune de Monceaux-sur-Dordogne. La conception du projet routier passe sur 20 mètres linéaires (chemin rural) sur le territoire communal de NEUVILLE et permettra de faciliter encore plus l'accès à la parcelle agricole A 696.

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable pour des raisons de simplification que la commune de NEUVILLE délègue la maîtrise d'ouvrage à la Commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE.

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce projet, et d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE.

Il précise que les dépenses y compris la maîtrise d'œuvre seront prises en charge par la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE. Les subventions concernant ce chantier seront intégralement versées à la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 1) Approuve le projet établi par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS de TULLE,
- 2) Décide de présenter un projet commun avec la commune de MONCEAUX-sur-DORDOGNE et à cette fin délègue la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble du projet.
- 3) S'engage à entretenir en bon état les ouvrages subventionnés et, à cet effet, d'inscrire au Budget annuel des crédits suffisants.
- 4) Demande le concours de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour l'étude et la réalisation de ce projet.

Pour : 8

Portant sur les Travaux de Voirie – programme 2021 – Le Bourg – Route de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder aux travaux de voirie – Programme 2021 de la Route de la Mairie.

Le technicien de la communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne nous a fait parvenir un estimatif des travaux pour solliciter auprès des services concernés les subventions nécessaires à la réalisation des travaux.

Après étude des devis reçus, l'Entreprise « EUROVIA » est retenue pour la réalisation des travaux de voirie 2021 – Route de la Mairie pour un montant total :

HT de : 17 094.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager et de réaliser les travaux relatifs à cette opération de travaux de voirie si les aides sollicitées sont accordées,
- Sollicite de l'État et du Département les aides les plus élevées possibles,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches, signer tous les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération.

Pour : 8

Portant sur La Redevance du Domaine Public - ORANGE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au calcul de la redevance du domaine public, comptabilisant les distances de réseaux aérien, souterrains et d'emprise au sol.

Le patrimoine de notre Commune est de 9.034 Km en aérien et 8.934 en souterrain.

Les montants pour le calcul de la redevance sont :

- **9.034 X 55.05 € = 497.32 €**
- **8.934 X 41.29 € = 368.88 €**
- **TOTAL : 866.20 € pour l'émission du titre de recette**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à émettre le titre de recette d'un montant de 866.20 € correspondant à la RODP par Orange.

Pour : 8

Questions diverses

1. Info : instruction à domicile : famille GUILLOT/MANTELET
2. Prévoir Animation pour le Noël des enfants. Et Repas pour le Noël des Aînés.
3. « Mai » : plantation du mai fin septembre, début octobre.
4. Dépouillement référendum consultation Chemin de la Plantadoune – habitants de la section de Brezou : 61 votants : 60 OUI et 1 NON.